

COLLEGE BLAISE PASCAL

Rue Pasteur

Argenton Les Vallées

79150 ARGENTONNAY

Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64

Télécopie : 05 49 65 93 21

Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr

Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

Année scolaire 2018 / 2019

N° de séance : 3

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 novembre 2018

DE 18h10 à 19h40

Le Conseil d'Administration s'est réuni sur convocation du Chef d'Établissement transmise aux différents membres le 16 novembre 2018.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 8 novembre 2018,
- Fonctionnement général :
 - Principe de signature des contrats et conventions,
- Questions d'ordre pédagogique :
 - Actions et sorties Pédagogiques 2019.
- Questions d'ordre matériel et financier :
 - Contrats et conventions,
 - D.B.M.,
 - Budget 2019.
- Informations diverses :
 - Oral blanc du Brevet National du collège,
 - Congés de fin d'année civile.

Nombre réglementaire des membres du Conseil d'Administration

: 24


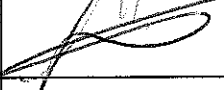
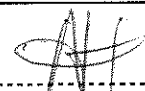
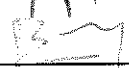
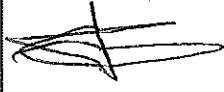
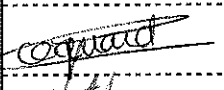
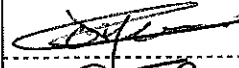



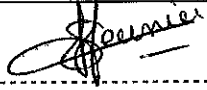
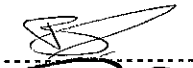






Quorum

: 13

Nombre de membres effectivement présents

: 18 puis 19 puis 17.

ONT PARTICIPE A CETTE REUNION

NOM - PRENOM - FONCTION	ABSENT(E)	EXCUSE(E)	SUPPLEANTS	EMARGEMENTS
Président : M. CAROF Hubert, Principal				
Représentant de l'Administration : Mme LOISEAU Martine, Gestionnaire				
Représentant du Personnel d'Education : Mme PRISSET Nelly, C.P.E.	X	X		
Représentants des collectivités territoriales : M. DE TROGOFF Gaetan, Maire d'Argenton les vallées	X	X	M. ROCHAIS Claude	X
M. BREMOND Philippe, Conseiller Départemental	X	X		
Mme PAULIC Claire, Conseillère Départementale	X	X		
Personnalités qualifiées : M. SERGENT André, Principal honoraire				
M. MENARD Bernard				
Représentants des personnels de l'établissement : M. LELIEVRE Romain, Enseignant				
M. GAILLARD Antoine, Assistant d'Education	X	X	M. COQUARD Nicolas	
M. REBEYRAT Stéphane, Enseignant				
Mme BROTHIER Evelyne, Enseignante	X	X	Mme GOYEAU Catherine	
M. VANET Mathieu, Enseignant	X	X	Mme BA Frédérique	
Mme MOREAU Jennifer, Enseignante	X	X	Mme LETHOUAIL Mélanie	
Mme VIOLLEAU Muriel, ATTEE	X	X	Mme YAR Sandrine	
Mme AGUILLON Laure, ATOSS				
Représentants des parents d'élèves : Mme MEUNIER Stéphanie				
Mme JOSELON Flora	X	X	BOUADOU Sandrine	
M. LAUNAY Yohann				
M. GRELLIER Anthony				
M. BLAUD Cyrille				
M. SALESSES Jean-François				
Représentants des élèves : BARON Charlotte			Charlotte Baron	
HOUET Malcolm			Malcolm Houet	
Invitée : Mme GEHENOT Nelly	X	X		

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 Novembre 2018

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre la séance à 18 h 10.</p> <p><u>Présentation de l'ordre du jour</u></p> <p>M. le Principal remercie tous les participants de leur présence et demande d'excuser Mme Lethoueil, Mme Paulic, Mme Prisset, M. De Trogoff et M. Brémond, retenus par d'autres obligations et précise que M. Launay arrivera avec du retard.</p> <p>M. Carof commence alors la lecture de l'ordre du jour du Conseil d'Administration :</p> <p>Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 8 novembre 2018</p> <p>Fonctionnement Général :</p> <ul style="list-style-type: none">• Principe de signature des contrats et conventions. <p>Question d'ordre pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none">• Actions et sorties pédagogiques 2019. <p>Questions d'ordre matériel et financier :</p> <ul style="list-style-type: none">• Contrats et conventions• DBM n°11• Budget 2019 <p>Informations diverses :</p> <ul style="list-style-type: none">• Date et organisation de l'oral blanc du DNB.• Poste de technologie• Prévision d'effectifs 2019-2020• Congés de fin d'année. <p>Mme AGUILLON, représentante des personnels ATOSS, accepte d'assurer le secrétariat de la séance.</p> <p>I – FONCTIONNEMENT GENERAL</p> <p><u>I – 1 : Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 8 novembre 2018.</u></p> <p>M. le Principal demande aux membres du conseil s'ils ont des commentaires ou des corrections à apporter au PV du précédent Conseil d'Administration.</p> <p>M. Le Principal soumet ensuite à l'approbation.</p> <p>18 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 Novembre 2018

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p><u>I – 2 : Principe de signature des contrats et conventions</u></p> <p>Comme tous les ans, M. le Principal demande au CA une délégation de signature pour la passation des marchés, contrats et conventions dont l'EPLÉ est signataire (Décret du 26/10/2012).</p> <p>M. Le principal explique que cette délégation est accordée pour une année civile, qu'elle est fonctionnelle et non nominative. La délégation autorise la signature, par le chef d'établissement, des marchés ayant une incidence financière budgétaire annuelle, dans le respect de l'article 28 du code des marchés publics et dans la limite des crédits ouverts au budget initial ou modifié.</p> <p>Il précise que cela évite de réunir le Conseil d'Administration à chaque fois que l'établissement engage une dépense. Il soumet au vote la délégation de signature.</p> <p style="text-align: center;">18 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p>II – QUESTION D'ORDRE PEDAGOGIQUE</p> <p><u>Actions et sorties pédagogiques 2019 : (Annexe 1)</u></p> <p>Mme Loiseau présente, les actions pédagogiques connues pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2018-2019 et leur budget prévisionnel.</p> <p>Elle précise, qu'à ce jour, la collectivité de rattachement n'a pas encore notifié le montant de la dotation allouée au Collège pour les crédits parcours artistique, culturel et d'orientation (2DACO). Cependant, lors de la réunion du 6 novembre, le Président du Conseil Départemental a informé les personnes présentes que ceux-ci seraient reconduits sur le même principe que par le passé pour l'année 2019.</p> <p>Les actions obligatoires, comme les sorties ou les projets, seront financées en partie par un don de 1 600€ du FSE, les crédits (2DACO) et autres, le budget de l'établissement. Les activités facultatives, concours Kangourou et Big Challenge, bénéficieront d'un don du FSE de 2€ pour le Kangourou et de 2,70€/élève pour le Big Challenge par élève inscrit, dans un maximum de 400€.</p> <p>Ces concours « Kangourou » et « Big Challenge » s'organisent sur la base du volontariat. Pour chaque inscription aux concours, une participation financière de 1€ sera demandée à chaque élève.</p> <p>M. Blaud, parent d'élève, annonce qu'une subvention de l'APE de 1 500€ sera versée au FSE du Collège, correspondant aux bénéfices de l'opération « Chocolats » qui a eu lieu au mois de novembre. M. Rebeyrat remercie les membres de l'APE pour ce don qui va permettre d'envisager les actions qui seront proposées au premier</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 Novembre 2018

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>trimestre de l'année scolaire 2019-2020.</p> <p>M. Carof annonce qu'actuellement aucun projet n'est prévu pour la fin de l'année scolaire 2018-2019 car les professeurs risquent d'être réquisitionnés pour les épreuves du Baccalauréat et du Brevet des Collèges.</p> <p>M. CAROF soumet donc aux votes,</p> <p>1- La liste des sorties et actions :</p> <p style="text-align: center;">18 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p>2- L'autorisation de signer la convention avec le FSE pour les actions des TR2 et TR3 et de percevoir le don de 1 600,00€ pour les actions et sorties obligatoires et de percevoir 2,70 € par élève participant à Big Challenge et 2,00 € par élève participant à Big Challenge dans un maximum de 400,00€, activités facultatives.</p> <p style="text-align: center;">18 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p>3- La participation des familles de 1,00 € pour chaque élève inscrit à Big Challenge et 1,00 € pour chaque élève inscrit au concours Kangourou.</p> <p style="text-align: center;">18 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p>III – QUESTIONS D'ORDRE MATERIEL ET FINANCIER</p> <p>III – 1 Contrats et conventions : (Annexes 2 - 3)</p> <p>Mme LOISEAU présente la liste des contrats et conventions annuels passés avec différents partenaires. Elle précise que, cette année, la liste a été complétée avec « autres établissements scolaires » afin de permettre à certains élèves du Collège de manger dans ces établissements, lors de stages par exemple.</p> <p>M. Blaud, parent d'élève, demande si les nombreux abonnements présents au CDI sont exploités et si un temps est réservé à la lecture.</p> <p>Mme Goyeau, professeure documentaliste, informe le Conseil d'Administration que ces abonnements ont été mis en accès aussi sur tablettes pour relancer l'attrait auprès des élèves pour la consultation des magazines. Ceux-ci sont utilisés par les élèves dans le cadre pédagogique sur sollicitation des professeurs mais les élèves ne</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 Novembre 2018

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>se tournent pas spontanément vers ces revues.</p> <p>D'autre part, la professeure explique la mise en place de projets où tous les élèves des niveaux concernés sont obligés de lire, une heure par semaine, BD et Mangas pour les 5^{èmes} en lien avec le festival de la bande dessinée d'Angoulême, romans et BD pour le niveau 4^{ème} en lien avec le projet Bouilles de Lecteurs (lectures individuelles, lectures partagées ou lectures offertes).</p> <p>Mme Bâ précise que les élèves de 6^{ème}, eux, participent à la lecture de 3 œuvres de théâtre, en partenariat avec le Théâtre de Thouars, afin de les mettre en voix et en scène pour une représentation à Thouars, le 24 mai 2019.(Projet : le théâtre ça se lit).</p> <p>Les 2 élèves de 5^{ème} présents à cette instance, trouvent qu'il est difficile d'entrer dans ces textes au départ mais qu'il est intéressant de les découvrir dans ce cadre.</p> <p>M. CAROF soumet au vote :</p> <p>l'autorisation de signer les contrats et conventions de la liste</p> <p>18 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p>Arrivée de M. Launay à 18h30.</p> <p>l'autorisation de signer la convention avec le lycée Maurice Genevoix pour la mutualisation des rémunérations des personnels ASSEDU :</p> <p>19 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p>Il informe le Conseil de la demande de Mme Jessica Gourrichon, ASSEDU, actuellement en congé maternité, de reprendre son temps de travail à 80% à partir du 8 janvier 2019. Par conséquent, un complément pour le solde des 20% reste à pourvoir : M. le Principal demande l'autorisation de modifier et signer les contrats correspondants à ces 2 postes.</p> <p>19 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p>M. Carof informe également les membres qu'une convention avec le lycée Jean Moulin a été signée pour l'hébergement (repas de midi) d'un élève de 3^{ème} en stage dans cet établissement. Convention reçue après le CA du 8/11.</p> <p>III – 2 Décision Budgétaire Modificative : (Annexe 4)</p> <p>Mme LOISEAU présente la DBM n°11 pour information. Elle correspond à une</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 Novembre 2018

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>subvention de 570,00 € du FCSH pour l'acquisition d'une balance dans le cadre du projet pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets au service restauration. Mme Loiseau en profite pour expliquer le but de ce projet, son fonctionnement et ses attentes, s'en suit des échanges avec les différents membres du CA.</p> <p>Un remboursement de 67,38€ du Conseil Départemental a été versé suite à une perte de denrées alimentaires.</p> <p>III – 3 Budget : (Annexes 5,6 et 7)</p> <p>Tous les membres avaient reçu les documents préparatoires.</p> <p>M. Le Principal propose d'examiner le budget en précisant que c'est un acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses des organismes publics. Ce budget est donc préparé pour une année civile et doit être présenté à l'équilibre. Il doit également être sincère.</p> <p>Mme Loiseau présente de façon claire et détaillée :</p> <ul style="list-style-type: none">- la structure budgétaire.- la dotation globale de fonctionnement déléguée par la collectivité de rattachement : 57 205 €. En hausse par rapport à 2018 de 2 230,00 €, suite à une hausse du nombre de points, elle explique également comment est calculée la DGF.- les priorités affichées :<ol style="list-style-type: none">1) maintien des crédits consacrés aux projets pédagogiques, culturels dont les séjours : volet essentiel du projet d'établissement,2) tenir compte des dépenses de viabilisation et des économies à réaliser.- Fonctionnement du budget par Service/Domaine/Activité/compte même si les comptes n'apparaissent que dans le compte financier et non dans le projet de budget.- Les principales recettes et dépenses. <p><u>1) section de fonctionnement :</u></p> <p>a) <i>services généraux :</i></p> <p><i>Activité Pédagogique</i> : ce service est en forte augmentation notamment en raison de l'organisation de 3 séjours (2 en Angleterre et 1 en Provence Romaine).</p> <p><i>Vie de l'Elève</i> : l'activité 2DAID est en légère baisse en raison d'une nouvelle réglementation du Conseil Départemental.</p> <p><i>Administration et Logistique</i> : Pour ce service, une différence de 2 237,36 € est constatée entre les dépenses et les recettes, due aux amortissements. Les dépenses pour l'entretien des locaux ont légèrement diminué depuis l'acquisition de nouveaux matériels et de la mise en place de nouvelles méthodes de travail.</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 Novembre 2018

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p><i>b) services spéciaux :</i></p> <p><i>Restauration et hébergement : 99 828,60 € en recettes et en dépenses.</i> Pour un prévisionnel de 33 156 repas, le coût unitaire du repas est de 3,01 € et le crédit denrées est de 1,746€ par repas. Les tarifs des commensaux restent identiques à l'an passé.</p> <p>Mme Loiseau fait aussi un point sur les crédits consacrés à la viabilisation à la fois au service général (44,05 % de la DGF), au service restauration (53,71% des charges communes, 9,67% du SRH).</p> <p><i>Bourses : en fonction du montant des bourses du 1^{er} trimestre 2018-2019 (64 élèves bénéficiaires).</i></p> <p>M. Carof remercie Mme Loiseau pour l'attention et la vigilance qu'elle porte aux dépenses réalisées, au sein de l'établissement.</p> <p><u>2) Section opérations en capital (0 € en dépenses comme en recettes)</u></p> <p>Mme Loiseau fait la synthèse détaillée par service et présente ensuite l'état des emplois.</p> <p>Mme Loiseau poursuit en commentant l'équilibre budgétaire, qui s'analyse par la capacité d'autofinancement ou l'insuffisance de capacité d'autofinancement. Mme Loiseau précise qu'il n'y a pas de prélèvement sur le fonds de roulement inscrits au budget primitif mais que des projets d'investissements sont à l'étude pour l'année 2019 : tondeuse autoportée, remplacement du photocopieur selon le contrat de maintenance. Pour ce dernier, il faut comparer les prix par rapport à l'achat ou la location et voir au coût des consommables et des copies (Noir et blanc / Couleur).</p> <p>M. Carof soumet donc au vote le budget présenté (Exécutoire 30 jours après AR)</p> <p>19 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p>IV – INFORMATIONS DIVERSES</p> <p><u>IV – 1 Date et organisation oral blanc du DNB :</u></p> <p>M. Le Principal précise que la date retenue est le mercredi 23 janvier 2019. Il s'agit</p>	

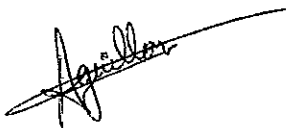
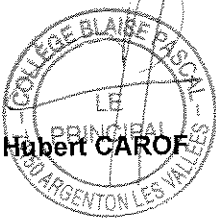
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 Novembre 2018

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>d'un oral de stage présenté devant des élèves de 4^{ème} (groupes de 4 ou 5) et des enseignants. Tous les élèves seront évalués selon leurs compétences sur un modèle identique à celui de l'oral d'examen.</p> <p>M. Rebeyrat, professeur, trouve que c'est une bonne préparation au Grand Oral du Baccalauréat Général ou du Chef d'œuvre pour le Baccalauréat Professionnel.</p> <p>L'ensemble des enseignants participeront aux jurys ; par conséquent, les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} seront libérés.</p> <p>M. Le Principal précise que l'oral définitif sera organisé également un mercredi matin.</p> <p>Départ de M. Grellier et de M. Houet à 19h15.</p> <p>M. Carof soumet au vote l'organisation de cet oral blanc</p> <p style="text-align: center;">17 VOIX POUR : APPROBATION A L'UNANIMITE</p> <p><u>V – 2 Poste de technologie :</u></p> <p>M. Le Principal annonce au Conseil d'Administration le départ de la professeure de Technologie Mme Nisrine Ouzhour, contractuelle, à partir du lundi 3 décembre. Elle a signé un contrat à durée indéterminée. Le Rectorat en a été informé pour assurer la suppléance de Mme Ouzhour.</p> <p>M. Carof a des contacts réguliers avec le Rectorat pour avoir un enseignant rapidement et les représentants des parents d'élèves informent qu'ils seront, eux aussi, très vigilants pour la suite du recrutement.</p> <p><u>V – 3 Prévision d'effectifs rentrée 2019 : (Annexe 8) :</u></p> <p>M. Carof présente un effectif global de 211 élèves (chiffre retenu par la DSDEN) répartis selon : 55 6^{èmes}, 61 5^{èmes}, 63 4^{èmes} et 32 3^{èmes}. Après contact avec l'école privée de Voulmentin le nombre de 6^{èmes} pourrait augmenter car cette école a une douzaine de CM2. M. le DASEN prendra une décision en juin 2019 en fonction des effectifs inscrits.</p> <p>M. Lelièvre déplore que les personnels ne puissent en être informés avant, dans le cadre de la répartition horaire prévisionnelle qui sera effectuée dès janvier 2019, selon le maintien ou pas des postes concernés par une fermeture de classe.</p> <p>Les élèves de CM2 seront accueillis durant la journée des Portes Ouvertes le</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 Novembre 2018

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>vendredi 1^{er} février 2019.</p> <p><u>V – 4 Congés de fin d'année :</u></p> <p>Les congés seront du 21 décembre après la classe au 7 janvier au matin. Les agents assureront une journée de permanence le 4 janvier avec Mme Loiseau.</p> <p><u>V – 5 Intervention de M. Lelièvre :</u></p> <p>Avant la fin de la séance M. Lelièvre demande s'il peut prendre la parole. M. Carof lui donne son accord.</p> <p>Il souhaite informer les membres du CA de la fermeture de l'option Théâtre au lycée Maurice Genevoix de Bressuire ainsi que celle de musique au lycée Jean Macé de Niort. Il trouve très dommage que des options artistiques soient fermées alors qu'on se plaint de l'appauvrissement culturel des zones rurales. Il ne reste donc plus que 2 options culturelles pour le Baccalauréat dans les Deux-Sèvres.</p> <p>Le prochain CA aura lieu en mars 2019.</p> <p>La séance est levée à 19h 40.</p> <p>Le secrétaire de séance</p> <p> Laure AGUILLON</p> <p>Le Principal</p> <p> Hubert CAROF</p>	

ACTIONS ET SORTIES PEDAGOGIQUES CONNUES AU 27/11/18

Annexe 1

ACTIONS	CLASSES CONCERNÉES	DATES PREVISIONNELLES	MONTANT DE L'ACTION	BUDGET COLLEGE	CONSEIL DEPARTEMENTAL - CREDITS PEDAGOGIQUES	FSE	FAMILLES	AUTRES
2eme et 3e Trimestre 2018-2019				4 020,96 €	2 700,00 €	2 000,00 €*		600,00 €
SERVICE ENSEIGNEMENT								
VISITE DU CHATEAU D'ARGENTONNAY ET REALISATION D'UN QUIZ NUMERIQUE	5e	Plusieurs dates			Delegation 2019			
COLLEGE AU CINEMA	6e - 3e	1 fois par trimestre	530,00 €	180,00 €	200,00 €	150,00 €		
COMBATTRE LES PREJUGES	5e	10 Janvier	121,00 €		121,00 €			
A LA DECOUVERTE DE LA BD	5e	24 Janvier	1 303,00 €	603,00 €	400,00 €	300,00 €		
LIAISON CM2 6e JOURNEE PORTES OUVERTES	6e - cm2	1er Février	100,00 €	100,00 €				
L'INFORMATION SANS FRONTIERES	4e	Janvier/Mars	0,00 €		200,00 €	150,00 €		
BOULLE DE LECTEURS	5e ou 4e	Mars	350,00 €		250,00 €			
RALLYE CITOYEN DES COLLEGES	4e - 3e	27 mars	250,00 €					
PREVENTION USAGE DES RESEAUX SOCIAUX	6e	8 avril	14,00 €	14,00 €				
MAESTRO	4e	Mars/avril	1 521,00 €	521,00 €	300,00 €	100,00 €		600,00 €
LE THEATRE CA SE LIT AUSSI	6e	Novembre - Mars - Mai	183,20 €	83,20 €	100,00 €			
ADDITIONS	4e	Avril	14,00 €	14,00 €				
VISITE DE L'ABBAYE DE FONTEVRAUD	5e	Jun	1 203,00 €	503,00 €	300,00 €	400,00 €		
RENCONTRES CHORALES	Tous niveaux	3 au 7 Juin	417,000 €	100,00 €	217,00 €	100,00 €		
EPI RECETTES - A LA CROISEE DES CULTURES	3e	Juillet	100,000 €	100,00 €	100,00 €	200,00 €		
DECOUVERTE DE NANTES	4e		450,000 €	100,00 €	150,00 €	200,00 €		
PROJET EPI CENTENAIRE	3e		1 120,000 €	620,00 €	300,00 €	200,00 €		
TOTALX SERVICE ENSEIGNEMENT HORS CONCOURS			0,000 €	2 838,20 €	2 638,00 €	1 600,00 €		600,00 €
RELIQUAT				1 182,76 €	62,00 €	0,00 €		
CONCOURS								
BIG CHALLENGE	Volontaires							
CALCUL MENTAL	Tous	février	0,00 €					
KANGOUROU	s	21 Mars						
TOTALX								
SERVICE VIE DE L'ELEVE - CESC			0,00 €					
INTERVENTION EVAS	3e		150,00 €	150,00 €				
DEPLACEMENT A L'AGORA			7 825,20 €	2 988,20 €				
TOTALX								
SEJOURS								
Angleterre - Liverpool	3e	6 au 11 Avril	18 264,20 €	2 284,20 €	470,00 €	5 170,00 €	10 340,00 €	
Séjour en Provence	Latnistes	12 au 16 Février	11 358,72 €	709,92 €	208,80 €	2 700,00 €	7 740,00 €	
Angleterre - Londres	5e	20 au 25 Mai	22 459,40 €	1 651,40 €	333,00 €	6 930,00 €	13 545,00 €	
TOTALX			52 082,32 €	4 645,52 €	1 011,80 €	14 800,00 €	31 625,00 €	

COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
79150 ARGENTONNAY
Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
Télécopie : 05 49 65 93 21
Courriel : cc.0790003z@ac-poitiers.fr
Site du collège :
www.collegeblaisepascale.com

CONVENTION

Entre les soussignés :

D'une part,

Le Collège Blaise Pascal d'Argenton les Vallées
Représenté par Monsieur Hubert CAROF, Principal

Et d'autre part,

Le Foyer Socio-Educatif du Collège Blaise Pascal d'Argenton les Vallées
Représenté par Monsieur Sébastien CAILLAUD, son Président

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet la participation financière du Foyer Socio-Educatif du Collège Blaise Pascal aux actions pédagogiques et concours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2018-2019

ARTICLE 2 : Durée de la Convention

La présente convention est établie pour la durée du projet désigné à l'article 1.

ARTICLE 3 : Obligation du Foyer Socio-Educatif

Le Foyer Socio-éducatif versera à l'établissement le montant déterminé par l'exécution budgétaire du projet, dans la limite votée par le Conseil d'Administration de l'établissement, soit 1600,00 € et en sus 2,70 € par élève inscrit au concours Big Challenge, 2,00 € par élève inscrit au concours Kangourou dans la limite de 400,00 € .

Fait à Argenton les Vallées, le 27 Novembre 2018

Pour le Collège Blaise Pascal

Le Principal,

H. CAROF

Pour le Foyer Socio-Educatif

Le Président,

S. CAILLAUD

COLLEGE BLAISE PASCAL
 Rue Pasteur - ARGENTON LES VALLEES
 79150 ARGENTONNAY
 Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
 Télécopie : 05 49 65 93 21
 Courriel : cc.0790003z@ac-poitiers.fr
 Site du collège : www.collegeblaisenascal.com
 N° Siret : 19790003800013

ETAT DES CONTRATS ET CONVENTIONS ANNUELS CA DU 27/11/18

PRESTATAIRE - FOURNISSEUR	OBJET
Lycée M. Genevoix Bressuire	Contrats et conventions liés aux ASSEDU, Agence Comptable.
Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Personnels ATTEE - TICE - Liées aux actions pédagogiques et éducatives
	Utilisation des locaux scolaires et sportifs
CRES Sis Lycée Victor Hugo Poitiers	Groupement de service pour les matériels liés à l'enseignement de sciences physiques
Lycée Vieljeux - La Rochelle	Participation aux frais de fonctionnement du dispositif d'assistance maintenance académique dans les établissements (DAMA)
RESEAU CANOPE	Hébergement BCDI - Offre de service
LA POSTE	Contrat carte pro
ISS HYGIENE ET PREVENTION	Contrat de saniprévention
LES LAVANDIERES - ELIS	Contrat pour l'entretien des bobines d'essuyage, les tapis
Lycée Jean Macé -AGAPE 79	Convention cadre des groupements de commande - Conventions d'adhésion aux différents groupements de commandes
Centre français d'exploitation du droit de copie	Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie des œuvres protégées
M.A.I.F.	Assurances
APEMEN 79N	Rencontres chorales Nord 79
FRANCE AGRIMER	Convention aide produits laitiers
1 and 1 IONOS	Hébergement du site internet du collège, gepi
AGGLO 2B	Convention redevance ordures ménagères - Convention piscine
INDEX EDUCATION	ABT EDT
ONISEP- MILAN - EDITIONS FATON - EDITIONS AROLA - SCIENCES ET VIE JUNIOR - I LOVE ENGLISH - BAYARD - PLAY BAC - MARY GLASGOW	Abonnements CDI
Collège Marie de la Tour d'Auvergne	Convention DRT
Collège Jean Rostand Thouars	Elèves allophones
Collège Supervielle - Bressuire	Elèves allophones
Différents établissements scolaires	Accueil d'élèves au service restauration
CFA	Convention DIMA
GRETA	Conventions formations
	Convention d'utilisation à titre précaire d'un logement

Le Principal,

H. CAROF



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Convention de prestation de
services pour la mutualisation de la
gestion des payes des personnels
employés par les EPLE adhérents

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Service académique
des actes financiers

Téléphone
05 17 84 01 89
Courriel
saaf@ac-poitiers.fr

Cité administrative
Du Champ de Mars
Bâtiment B
Rue Raymond Poincaré
16023 Angoulême cedex

Entre

Le lycée Maurice Genevoix de Bressuire
Etablissement mutualisateur du département des Deux-Sèvres
représenté par Monsieur Eric Guérineau, proviseur

Et

Le lycée, collège, EREA établissement employeur et adhérent
représenté par Madame, Monsieur (prénom et nom)
proviseur (e), principal(e), directeur(trice)

Vu le code de l'Education et notamment les articles L 421-10 et L916-1, L 917-1 et
R 421-7 ;

Vu le code du travail, notamment en ses articles L5134-19-1 et suivants et L5134-102 et suivants ;

Vu la loi n° 2003-400 du 30 avril 2003 relative aux assistants d'éducation ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les
politiques d'insertion modifiée ;

Vu le décret n° 2012-871 du 11 juillet 2012 relatif à la rémunération des intervenants chargés à titre accessoire
de diverses tâches organisées par les écoles et les établissements d'enseignement relevant du ministère en
charge de l'éducation nationale ainsi que par les unités pédagogiques régionales de l'éducation nationale en
milieu pénitentiaire ;

Vu le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants
d'éducation ;

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

Vu le décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants
des élèves en situation de handicap modifié ;

Vu l'instruction codificatrice M9-6 modifiée ;

Vu la circulaire du ministère de l'Education nationale n°2003-097 du 12 juin 2003 portant gestion financière du
dispositif des assistants d'éducation ;

Vu la circulaire n°2003-008 du 23 janvier 2003 portant charte école ouverte ;

Vu la circulaire n°2017-060 du 3 avril 2017 concernant le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite
des enfants » ;

Vu l'arrêté rectoral désignant les établissements mutualisateurs paie ;

Vu l'avis du 6 juillet 2018 du comité de pilotage académique et les conventions rectorales EO et OEPRE avec
les quatre établissements mutualisateurs académiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'établissement mutualisateur en date du / /2018 ;

Vu la délibération du conseil d'administration (ou en cas de délégation, de la commission permanente) de
l'établissement adhérent en date du / /2018.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : champ d'application de la convention

La présente convention a pour objet l'adhésion du collège / lycée / EREA , établissement employeur au groupement de services mis en place par le lycée Maurice Genevoix établissement mutualisateur de la gestion des payes des personnels susceptibles d'être employés par les EPLE adhérents, en application de l'article 1^{er} de l'arrêté rectoral.

Article 2 : opérations de rémunérations à gérer

Conformément à l'article 2 de l'arrêté rectoral, le groupement de services est chargé de l'exécution financière des opérations dont il est support sur le territoire du département des Deux-Sèvres.

Le groupement de services est institué pour gérer les opérations de paye ainsi que le suivi de toutes les opérations annexes liées à la rémunération des personnels recrutés le cas échéant par les établissements employeurs adhérents pour les types de contrat suivants :

- Contrats de droit public pour l'emploi d'assistants d'éducation, d'accompagnants des élèves en situation de handicap notamment;
- Contrats de droit privé (contrats aidés des EPLE du second degré, adultes-relais notamment) ;
- Contrats de droit public relatifs à des vacances effectuées par des enseignants titulaires ou d'autres intervenants pour des dispositifs mis en œuvre par l'autorité académique (heures supplémentaires ou complémentaires des dispositifs « école ouverte » ou « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »).

Article 3 : engagements de l'établissement mutualisateur

Pour son ressort départemental, l'établissement mutualisateur est chargé des opérations concernant les rémunérations principales, contributions, cotisations sociales et prélèvements à la source des personnels cités à l'article 2, recrutés par les établissements adhérents.

En qualité de tiers déclarant, l'établissement mutualisateur établit la déclaration automatisée des données sociales unifiée ou la déclaration sociale nominative lorsqu'elle sera généralisée au secteur public.

Article 4 : engagements réciproques des EPLE employeurs et mutualisateur concernant la gestion des CUI/CAE et adultes-relais

Pour la prise en charge des rémunérations, l'établissement employeur transmet à l'EPLE mutualisateur tous les éléments relatifs à la liquidation de la rémunération tels que le contrat de recrutement, la fiche de renseignement, le relevé d'identité bancaire, la convention initiale et la prise en charge complémentaire.

Dès qu'il en a connaissance, l'EPLE employeur fait parvenir au mutualisateur tout changement de situation donnant lieu à retenue sur salaire (maladie, maternité, démission) et assure l'ensemble des relations avec les organismes de sécurité sociale (CPAM).

L'EPLE employeur transmet au mutualisateur un état d'absence attestant le service non fait du mois précédent selon le calendrier établi par le mutualisateur. Sans ce document, l'agent comptable de l'établissement mutualisateur ne pourra valablement réaliser la mise en paiement des salaires.

L'agent comptable de l'EPLE mutualisateur met en place un prélèvement automatique auprès du comptable de l'établissement employeur sur le compte de dépôt de fonds au Trésor de l'EPLE employeur pour les sommes correspondant aux rémunérations, contributions, cotisations sociales et charges salariales et patronales payées.

Il résulte de cette organisation que l'établissement employeur procède au recouvrement du trop-perçu sur salaire indûment versé au salarié, consécutif à un défaut de service fait. L'EPLE employeur effectue le suivi financier et comptable des subventions sur la base des bulletins de salaires valant pièces justificatives.

L'EPLE employeur complète, signe et remet aux intéressés l'attestation ASSEDIC au dernier jour du contrat de travail.

Article 5 : engagements réciproques EPLE employeurs et mutualisateur concernant la gestion des assistants d'éducation et des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH hors titre II)

L'établissement employeur adhérent s'engage à transmettre tous les éléments relatifs à la liquidation de la rémunération tels que le contrat de recrutement et le procès-verbal d'installation signés des deux parties, la fiche de renseignement, le relevé d'identité bancaire.

Dès qu'il en a connaissance, l'EPLE employeur fait parvenir au mutualisateur qui les transmet aux organismes de sécurité sociale, tout changement de situation donnant lieu à retenue sur rémunération (arrêts de travail tels que maladie, maternité, démission).

L'établissement mutualisateur est autorisé à recevoir pour le compte de l'établissement employeur subrogé, les indemnités journalières versées par les centres de sécurité sociale d'affiliation des assistants d'éducation.

L'établissement mutualisateur est autorisé à recevoir directement les subventions relatives à la couverture des dépenses de rémunération des assistants d'éducation et AESH versées par les services académiques : en conséquence, l'établissement mutualisateur est chargé des opérations de liquidation, de mandatement et de paiement. L'établissement mutualisateur établit les comptes rendus de gestion selon la périodicité définie par les services académiques.

Article 6 : engagements réciproques EPLE employeurs et mutualisateur concernant la gestion des dispositifs « école ouverte » et « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »

L'établissement mutualisateur support reçoit par délégation du recteur les crédits du ministère de l'Education nationale et tous les moyens financiers afférents à l'opération « école ouverte ».

L'établissement mutualisateur support reçoit les moyens financiers relatifs au dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » financé conjointement par le ministère de l'intérieur et par le ministère de l'Education nationale.

Il gère ces différents projets selon la technique des subventions sous condition d'emploi et en suit l'exécution en service spécial par projet et nature de dépenses et de recettes.

Les dépenses liées aux dispositifs ci-dessus notamment les indemnités de vacances aux divers personnels d'encadrement, de direction, de gestion et de service et aux intervenants du dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » sont liquidées et payées par l'établissement mutualisateur support.

Le compte-rendu financier sera réalisé par l'établissement mutualisateur à la demande des services académiques.

L'établissement mutualisateur peut régler la facture de prestation d'une association participant au dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants ».

Le compte rendu financier sera réalisé par l'établissement mutualisateur à la demande des services académiques.

Les personnels intervenants dans l'opération « école ouverte » sont recrutés et placés sous la responsabilité pédagogique et administrative du chef d'établissement adhérent réalisateur et signent une lettre d'engagement.

Tout intervenant à quelque titre que ce soit est rémunéré conformément au décret n° 92-820 du 18 août 1992 et l'arrêté du 19 août 1992.

Article 7 : relations entre EPLE réalisateur et intervenants de l'opération « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »

Lorsque l'action est menée en collège ou en lycée, les personnels intervenants dans l'opération « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves » sont recrutés et placés sous la responsabilité pédagogique et administrative du chef d'établissement adhérent réalisateur.

Lorsque l'action est menée en école primaire, le recrutement des vacataires est placé sous la responsabilité de Monsieur le recteur. L'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré atteste le service fait.

Les intervenants signent une lettre d'engagement.

Article 8 : frais de gestion de l'établissement mutualisateur de paye

Le lycée établissement mutualisateur des dispositifs supports bénéficie d'une enveloppe de frais de gestion égale à 2% du total annuel de l'opération « école ouverte » et de l'opération « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants ».

Le fonctionnement du groupement de services concernant les contrats uniques d'insertion et adultes relais est financé par une participation des établissements adhérents de 2 € par bulletin de paye. Cette participation est prélevée sur le compte de l'établissement adhérent employeur et donnera lieu à l'établissement d'une facture récapitulative établie par l'établissement mutualisateur. Cette participation est destinée à couvrir les frais administratifs, les frais de poste et télécommunications, les achats, réparations et entretien du matériel dédié au groupement de services.

Article 9 : conditions du conventionnement EPLE adhérent / établissement mutualisateur support

Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2019.

Concernant les dispositifs « école ouverte » et « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », elle est conclue pour la durée des dispositifs et il y est mis fin à la demande de l'une ou l'autre des parties à la fin d'une année de fonctionnement et non en cours d'année.

En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, le conflit est porté devant Monsieur le recteur de l'académie de Poitiers.

Fait à Bressuire , le / / 2018

Madame, Monsieur

Monsieur Eric Guérineau

Principal, Proviseur, directeur

Proviseur du Lycée Maurice Genevoix

Académie :
POITIERS
Exercice : 2018

MINISTERE : Education Nationale

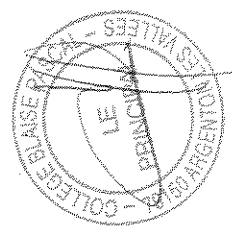
DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY
Téléphone : 05.49.65.70.54

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 11
Présentée pour information au Conseil d'administration

Cette décision est exécutoire à compter du :
23/11/2018

CAROF HUBERT, chef d'établissement



MINISTERE : Education Nationale

Académie : POITIERS
Exercice : 2018

Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY

DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

Pièce B9.1
DBM INFO

Ordonnateur : CAROF HUBERT
Comptable assignataire : GEHENOT NELLY

**Décisions budgétaires modificatives pour information
n° 11**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	45 267.91	0.00	45 267.91		42 967.91	0.00	42 967.91	
Vie de l'élève	16 239.51	0.00	16 239.51		16 239.51	0.00	16 239.51	
Administration et logistique	45 618.54	0.00	45 618.54		40 656.31	0.00	40 656.31	
Total services généraux (1)	107 125.96	0.00	107 125.96		99 863.73	0.00	99 863.73	
Restauration et hébergement	113 642.88	637.36	114 280.24		110 742.88	637.36	111 380.24	
Bourses nationales	16 008.00	0.00	16 008.00		16 008.00	0.00	16 008.00	
Total services spéciaux (2)	129 650.88	637.36	130 288.24		126 750.88	637.36	127 388.24	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	236 776.84	637.36	237 414.20		226 614.61	637.36	227 251.97	

Résultat prévisionnel	-10 162.23	0.00	-10 162.23
CAF ou IAF	-6 800.00	0.00	-6 800.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL			
Total dépenses et recettes inscrites au budget	236 776.84	637.36	237 414.20
		226 614.61	227 251.97

EXERCICE 2018 - Edition du 27/11/2018

D.B.M. n°11		Exécutoire au 23/11/2018		Réf : dotation fash balance		Opération n°22		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	SRH	FCSH	OMAT	7443	Restauration et hébergement FONDS COMMUN SERVICE HEBERGEMENT ACHAT MATERIEL Subventions Département				1 008.00		1 578.00
2	SRH	GENERA	OMAT		Restauration et hébergement GENERAL ACHAT MATERIEL	1 708.00	570.00	2 278.00			

D.B.M. n°11		Exécutoire au 23/11/2018		Réf : REMBOURSEMENT ASSURANCE		Opération n°23		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	SRH	DENREE		7443	Restauration et hébergement DENREE Subventions Département					0.00	67.36
2	SRH	DENREE	0DENR		Restauration et hébergement DENREE Achats de denrées	33 080.73	67.36	33 148.09			

Académie :
POITTERS

Exercice : 2019

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

Annexe 5

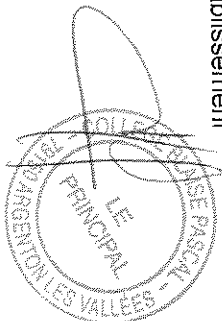
Etablissement : 0790003Z

COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY
Téléphone : 05.49.65.70.54

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Présenté par

CAROF HUBERT, chef d'établissement



ORDONNATEUR : CAROF HUBERT
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	75 669.30	75 669.30	0.00
Vie de l'élève	11 533.00	11 533.00	0.00
Administration et logistique	42 591.42	40 354.06	-2 237.36
Total services généraux (1)	129 793.72	127 556.36	-2 237.36
Restauration et hébergement	99 828.60	99 828.60	0.00
Bourses nationales	13 146.00	13 146.00	0.00
Total services spéciaux (2)	112 974.60	112 974.60	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	242 768.32	240 530.96	-2 237.36

ORDONNATEUR : CAROF HUBERT
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

		PREVISIONS BUDGETAIRES				
		SECTION DE FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES		RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	75 669.30	75 669.30		75 669.30	75 669.30	
Vie de l'élève	11 533.00	11 533.00		11 533.00	11 533.00	
Administration et logistique	42 591.42	42 591.42		40 354.06	40 354.06	
Total services généraux (1)	129 793.72	129 793.72		127 556.36	127 556.36	
Restauration et hébergement	99 828.60	99 828.60		99 828.60	99 828.60	
Bourses nationales	13 146.00	13 146.00		13 146.00	13 146.00	
Total services spéciaux (2)	112 974.60	112 974.60		112 974.60	112 974.60	

ORDONNATEUR : CAROF HUBERT
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
242 768.32	242 768.32	242 768.32	240 530.96	240 530.96	240 530.96	

Résultat prévisionnel	-2 237.36	-2 237.36
CAF ou IAF	0.00	0.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

Opérations en capital	0.00	0.00	0.00	0.00
Total dépenses et recettes inscrites au budget	242 768.32	242 768.32	240 530.96	240 530.96

ORDONNATEUR : CAROF HUBERT
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		Recettes
	Dépenses	242 768,32
	Résultat prévisionnel	-2 237,36
Section de fonctionnement		240 530,96

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	0.00	0.00
CAF	0.00	0.00
Augmentation du fonds de roulement	0.00	0.00
Total	0.00	0.00

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
57 674,53	8 800,00	0,00	48 874,53

ORDONNATEUR : CAROL HUBERT
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES

Etat des origines de financement

	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes						
	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'année N-1	Vote du Conseil d'Administration	Rappel des recettes admises au budget initial de l'année N-1	Total	Etat	Vote du Conseil d'Administration Région, Dept, Gpt communes et Autres Coll		Ressources propres	Autres	
SECTION DE FONCTIONNEMENT										
Activité pédagogique	34 934,00	75 669,30	34 934,00	75 669,30	4 627,50	22 616,80	31 625,00	16 800,00	0,00	
Vie de l'élève	12 946,00	11 533,00	12 946,00	11 533,00	7 668,00	3 666,00	0,00	0,00	0,00	
Administration et logistique	44 018,54	42 591,42	40 656,31	40 354,06	0,00	37 850,00	2 504,06	0,00	0,00	
Total services généraux (1)	91 898,54	129 793,72	88 536,31	127 556,36	12 495,50	64 131,80	34 129,06	16 800,00	0,00	
Restauration et hébergement	106 453,00	99 828,60	106 053,00	99 828,60	0,00	0,00	99 828,60	0,00	0,00	
Bourses nationales	16 008,00	13 146,00	16 008,00	13 146,00	13 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total services spéciaux (2)	122 461,00	112 974,60	121 061,00	112 974,60	13 146,00	0,00	99 828,60	0,00	0,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	214 359,54	242 768,32	209 597,31	240 530,96	25 641,50	64 131,80	133 957,66	16 800,00	0,00	
TOTAL GENERAL	214 359,54	242 768,32	209 597,31	240 530,96	25 641,50	64 131,80	133 957,66	16 800,00	0,00	

ORDONNATEUR : CAROF HUBERT
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes						
Domaine	Activité	Libelle	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Domaine	Activité	Compte	Imputation	Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
ENSEIG		ENSEIGNEMENT	14 483,00	14 866,02	00GF	7443	Subventions Département	ENSEIGNEMENT	16 670,00	18 905,00
		ASSURANCE	160,00	160,00					3 863,00	4 627,50
		CDI	2 500,00	2 300,00	13CDR	7411	Subventions minis.educ.nat.		500,00	
		LOCATION ET CONSOMMABLE COPIEUR		3 500,00	13COR	7411	Subventions minis.educ.nat.			420,00
		DEPLACEMENT DU PERSONNEL	50,00	50,00	13MS-	7411	Subventions minis.educ.nat.		3 000,00	3 000,00
		ENSEIGNEMENT GENERAL	3 660,00	3 169,52	13REP	7411	Subventions minis.educ.nat.		363,00	360,00
		MAINTENANCE	150,00		13RPN	7411	Subventions minis.educ.nat.			857,50
		REPARATION HORS CONTRAT		160,00			PROJET		1 286,00	4 700,00
		REPROGRAPHIE	3 200,00		0PRPJ	7468	Autres dons et legs		1 286,00	2 000,00
		SPORT	500,00	500,00	2DACO	7443	Subventions Département			2 700,00
		TECHNOLOGIE	500,00	400,00			VOYAGE		13 115,00	47 436,80
		Carnets de correspondance	500,00	420,00	0ANGL3	7067	Contribution participants			10 340,00
		Menus scolaires	3 000,00	3 000,00	0ANGL3	7468	Autres dons et legs			5 170,00
		Droits de reprographie	363,00	350,00	0ANGL5	7067	Contribution participants			13 645,00
		Ressources pédagogiques numériques		876,50	0ANGL5	7468	Autres dons et legs			6 930,00
		PROJET	5 686,00	8 720,96	0ESPAGNE	7067	Contribution participants		6 880,00	
		PROJET	150,00	220,96	0ESPAGNE	7468	Autres dons et legs		6 235,00	
		SORTIES	2 536,00	4 500,00	0LATIN	7067	Contribution participants			7 740,00
		TRANSFERTS	3 000,00	4 000,00	0LATIN	7468	Autres dons et legs			2 700,00
		VOYAGE	14 765,00	52 082,32	2DACO	7443	Subventions Département			1 011,80
		ANGLAIS		18 284,20						
		ANGLAIS		22 459,40						
		ANGLAIS								
		ESPAGNE	14 765,00							

ORDONNATEUR : CAROF HUBERT
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes							
Domaine		Activité	Libellé	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Domaine		Activité	Compte	Libellé	Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
OLATIN		PROVENCE										
Total du service				34 934,00	75 669,30	Total du service					34 934,00	75 669,30
				Credits votés par le C.A	75 669,30					Recettes votées par le C.A	75 669,30	

ORDONNATEUR : CAROF HUBERT
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - VE : Vie de l'élève

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes						
Domaine	Activité	Libelle	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Domaine	Activité	Compte	Libelle	Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
AIDES		AIDES	12 496,00	11 083,00	ODGF	7443	AIDES	Subventions Département	450,00	450,00
	16AE-	Devoirs faits - Accompagnement éducatif		188,00					12 496,00	11 083,00
	16FS-	Fonds social lycéen et collégien	6 300,00	7 700,00	16AE-	7411		Subventions minis.éduc.nat.		168,00
	2DAID	AIDES AUX FAMILLES	6 196,00	3 215,00	16FS-	7411		Subventions minis.éduc.nat.	6 300,00	7 700,00
PROJET		PROJET	120,00	150,00	2DAID	7443		Subventions Département	6 196,00	3 215,00
	OCESC	ACTION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE	120,00	150,00						
SANTE		SANTE	330,00	300,00						
	0INF	INFIRMERIE ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES	330,00	300,00						
		Total du service	12 946,00	11 533,00				Total du service	12 946,00	11 533,00
			Crédits votés par le C.A	11 533,00					Recettes votées par le C.A	11 533,00

ORDONNATEUR : CAROF HUBERT
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes						
Domaine	Activité	Libelle	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Domaine	Activité	Compte	Libelle	Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
ADMIN		ADMINISTRATION	8 355,00	5 850,00	00GF	7443	Subventions Département		37 855,00	37 850,00
	0A0F	AFFRANCHISSEMENT		800,00	0P-SPE		Opérations spécifiques		2 801,31	2 504,06
	0A0FR	AFFRANCHISSEMENT	1 400,00		0NEULT	777	Quote.prt.sub.inv.cpte.resultat		2 801,31	2 504,06
	0CARBU	CARBURANT	150,00							
	0COPI	LOCATION ET CONSOMMABLE COPIEUR		700,00						
	0DEPL	DEPLACEMENT DU PERSONNEL	300,00	300,00						
	0DOC	DOCUMENTATION	200,00	400,00						
	0FOUR	FOURNITURES	800,00	800,00						
	0FOURAD	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 300,00	1 000,00						
	0GRSERV	GROUPEMENT DE SERVICE	420,00	400,00						
	0OME	ORDURES MENAGERES	523,39	600,00						
	0RECEP	FRAIS DE RECEPTION	500,00	700,00						
	0REPRO	REPROGRAPHIE	700,00							
	0TEL	TELEPHONE	2 361,61							
ENTRET		ENTRETIEN	5 180,00	4 800,00						
	0FOUR	FOURNITURES	2 000,00	2 000,00						
	0MAIN	MAINTENANCE	1 000,00							
	0MAINT	MAINTENANCE		400,00						
	0MAT	ACHAT MATERIEL	400,00	400,00						
	0PROD	PRODUITS ENTRETIEN	1 700,00	1 100,00						
	0REPA	REPARATION HORS CONTRAT		500,00						
	0VERIF	VERIF. PERIO. NON PRISES EN CHARGE CD		200,00						
	0VET	VETEMENT DE TRAVAIL		200,00						

ORDONNATEUR : CAROF HUBERT
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes							
Domaine	Activité	Libellé	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Domaine	Activité	Compte	Imputation	Libellé	Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
OP-SPE		Opérations spécifiques	6 163,54	4 741,42							
		AMORNEUT AMORTISSEMENT SUR SUBVENTION	2 801,31	2 504,08							
		AMORREEL AMORTISSEMENT SUR FONDS PROPRES	3 362,23	2 237,36							
REVT		REVERSEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE		2 000,00							
		OTTEL TELEPHONE		2 000,00							
VIAB		VIABILISATION	24 400,00	25 280,00							
		BOIS BOIS	11 700,00	11 700,00							
		EAU EAU	1 200,00	1 100,00							
		ELEEC ELECTRICITE	8 000,00	8 800,00							
		OGAZ GAZ	3 500,00	3 680,00							
		Total du service	44 018,54	42 591,42						Total du service	40 656,31
		Credits votes par le CA		42 591,42						Recettes votées par le CA	40 354,06

Académie :
POITIERS

Exercice : 2019

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY

Pièce B4.1
Pour les A.C.

Page n° 13

DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

ORDONNATEUR : CAROF HUBERT
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SRH : Restauration et hébergement

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes							
Domaine	Activité	Libelle	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Domaine	Activité	Compte	Imputation	Libelle	Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
	DDME	ORDURES MENAGERES	600,00	800,00							
	DDREPRO	REPROGRAPHIE	250,00								
	DDTEL	TELEPHONE	180,00	180,00							
REVT		REVERSEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE	26 390,93	22 937,44							
	DDCOMM	COMMUNAUX	3 853,08								
	DDDP	DEMPENSIONNAIRES	19 783,85								
	DDCUIP	REVERSEMENT EQUIPEMENT DE CUISINE	1 400,00								
	DDRAR	REVERSEMENT COLLECT. PERSONNEL RESTAURAT		22 461,44							
	DDANALYSES	ANALYSES	476,00	476,00							
	DDPARTMAT	PARTICIPATION ACQUISITION MATERIEL	878,00								
VIAB		VIABILISATION	9 473,54	9 650,72							
	DDBOIS	BOIS	1 400,00	1 200,00							
	DDEAU	EAU	1 576,54	1 400,00							
	DDELEC	ELECTRICITE	6 500,00	7 050,72							
		Total du service	106 453,00	99 828,60						Total du service	99 828,60
			Crédits votés par le C.A	99 828,60						Recettes votées par le C.A	99 828,60

ORDONNATEUR : CAROL HUBERT
 COMPTABLE ASSIGNAIRE : GEHENOT NELLY

BUDGET PRIMITIVE DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SBN : Bourses nationales

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation		Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation		Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libelle		Domaine	Activité	Compte	Libelle
BOURS	BOURSES		16 008,00	BOURS		BOURSES	
	BOURSES NATIONALES		16 008,00		03N	7411	Subventions minis.éduc.nat.
Total du service			16 008,00	Total du service			16 008,00
Crédits votés par le C.A			13 146,00	Recettes votées par le C.A			13 146,00

Académie :
POITIERS
 Exercice : 2019

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE
 Etablissement : 0790003Z
 COLLEGE BLAISE PASCAL
 Rue Pasteur
 ARGENTON LES VALLEES
 79150 ARGENTONNAY

Pièce : B4.1.1
 Pour les A.C.
 Page n° 15
 DEPARTEMENT :
 DEUX-SEVRES

ORDONNATEUR : CAROL HUBERT
 COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 1	Imputation budgétaire		Charges de fonctionnement de la restauration et de l'Internat				Charges de fonctionnement / Reversements - Assiette de calcul				
	Domaine	Activité	Compte	Nb Jo.	FCSH	RVT CT	CHARGES COM.				
Elèves											
FORFAIT 4 JOURS		ODP	7062	140	1.50%	22.50%	18.00%				
FORFAIT 5 JOURS		ODP	7062	174	1.50%	22.50%	18.00%				
Convives	Domaine	Activité	Compte	Nb Jo.	FCSH	RVT CT	CHARGES COM.				
TARIF A			7062	1	1.50%	22.50%	18.00%				
TARIF B			7062	1	1.50%	22.50%	18.00%				
TARIF C			7062	1	1.50%	22.50%	18.00%				

DEPENSES	Imputation budgétaire	
	Domaine	Activité
FCSH	FCSH	0FCSH
RVT CT	REV CT	0RAR
CHARGES COM.	ENTRET	0PROD
CHARGES COM.	GENERA	0GRSERV
CHARGES COM.	VIAB	0EAU
CHARGES COM.	ENTRET	0REPA
CHARGES COM.	GENERA	0OME
CHARGES COM.	VIAB	0ELEC
CHARGES COM.	ENTRET	0VET
CHARGES COM.	GENERA	0TEL
CHARGES COM.	ENTRET	0FOUR
CHARGES COM.	GENERA	0COP1
CHARGES COM.	REV CT	2ANALYSES
CHARGES COM.	ENTRET	0MAIN
CHARGES COM.	GENERA	0FOURAD
CHARGES COM.	VIAB	0BOIS

Académie :
POITIERS
 Exercice : 2019

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE
 Etablissement : 0790003Z
 COLLEGE BLAISE PASCAL
 Rue Pasteur
 ARGENTON LES VALLEES
 79150 ARGENTONNAY

Pièce : B4.1.1
 Pour les A.C.
 Page n° 16
 DEPARTEMENT :
 DEUX-SEVRES

ORDONNATEUR : CAROF HUBERT
 COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 2		Calcul détaillé des recettes et des dépenses					
RECETTES		Montant des charges de fonctionnement et des reversements					
Elèves	Nbre	Tarif	Total	Nb rep	FCSH	RVT CT	CHARGES COM.
FORFAIT 4 JOURS	181	399.00	72 219.00	25340	1 083.29	16 246.28	12 999.42
FORFAIT 5 JOURS	24	495.90	11 901.60	4176	178.52	2 677.86	2 142.29
		Total	84 120.60	29516	1 261.81	18 927.14	15 141.71
Convives	Nbre	Tarif	Total	Nb rep	FCSH	RVT CT	CHARGES COM.
TARIF A	1120	3.15	3 528.00	1120	52.92	793.30	635.04
TARIF B	420	4.00	1 680.00	420	25.20	376.00	302.40
TARIF C	2100	5.00	10 500.00	2100	157.50	2 362.50	1 890.00
		Total	15 708.00	3640	235.62	3 534.30	2 827.44
		Total général	99 828.60	33156	1 497.43	22 461.44	17 969.15

DEPENSES	Montant
FCSH	1 497.43
RVT CT	22 461.44
CHARGES COM.	17 969.15
Total général	41 928.02

Dépenses hors crédit nourriture	41 928.02
Dépenses crédit nourriture	57 900.58
Coût unitaire moyen restauration/hébergement	3.01

Académie :
POITIERS
Exercice : 2019

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE
Etablissement : 0790003Z
COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
ARGENTON LES VALLEES
79150 ARGENTONNAY

Pièce : B4.1.1
Pour les A.C.
Page n° 17
DEPARTEMENT :
DEUX-SEVRES

ORDONNATEUR : CAROF HUBERT
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 3		Budget du Service Restauration Hébergement				
Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes				
Domaines	Activités	Montant	Domaines	Activités	Compte	Montant
ENTRETIEN	FOURNITURES	882,43		COMMENSUAUX	7062	15 708,00
ENTRETIEN	MAINTENANCE	1 405,00		DEMI-PENSIONNAIRES	7062	84 120,60
ENTRETIEN	PRODUITS ENTRETIEN	1 500,00				
ENTRETIEN	REPARATION HORS CONTRAT	1 945,00				
ENTRETIEN	VETEMENT DE TRAVAIL	200,00				
FONDS COMMUN SERVICE HEBE	REVERSEMENT COLLECTIVITE FCSH	1 497,43				
GENERAL	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500,00				
GENERAL	GROUPEMENT DE SERVICE	180,00				
GENERAL	LOCATION ET CONSOMMABLE COPIEUR	250,00				
GENERAL	ORDURES MENAGERES	800,00				
GENERAL	TELEPHONE	180,00				
REVERSEMENT COLLECTIVITE TE	ANALYSES	476,00				
REVERSEMENT COLLECTIVITE TE	REVERSEMENT COLLECT. PERSONNEL R	22 461,44				
VIABILISATION	BOIS	1 200,00				
VIABILISATION	EAU	1 400,00				
VIABILISATION	ELECTRICITE	7 050,72				
Crédit nourriture		57 900,58				
Total général		99 828,60				99 828,60

ORDONNATEUR : CAROF HUBERT
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GEHENOT NELLY

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
ETAT DES EMPLOIS

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
EPL	Fonctions Educatives	ASSEDU	3.75	100 993.58	EPL
		Total	3.75	100 993.58	
ETAT	Fonctions Enseignement / Formations	ENSEIGNANTS	16.49	989 498.97	
		Fonctions Education, Santé, Social	1.09	64 664.53	
		Fonctions Encadrement, Administration et Finances	3.12	208 467.97	
		Total	20.70	1 262 631.47	
CT-MET-EPCI	Fonctions Entretien & Maintenance	ATTEE SERVICE GENERAL	1.94	48 548.29	CONSEIL DEPARTEMENTAL
		Fonctions Restauration & Hébergement	2.56	64 354.71	
		ATTEE SERVICE RESTAURATION	4.50	112 903.00	
		Total	4.50	112 903.00	
Total		Total	28.95	1 476 528.05	

COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
Argenton les Vallées
79150 ARGENTONNAY
Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
Télécopie : 05 49 65 93 21
Courriel : ca.0790003z@ac-poitiers.fr
Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

1

RAPPORT DU CHEF D'ETABLISSEMENT

JOINT AU PROJET DE BUDGET 2019

Politique budgétaire pour l'année 2019

27 novembre 2018

La structure budgétaire du collège Blaise Pascal se compose d'un budget principal comprenant les trois services généraux :

- Activités Pédagogiques (AP)
- Administration et Logistique (ALO)
- Vie de l'Elève (VE)

et les deux services spéciaux :

- Bourses Nationales
- Restauration.

Pour l'élaboration du budget 2019, les choix opérés par l'équipe de direction ont été motivés par :

1. la nécessité d'intégrer les dépenses liées à l'énergie, les reversements à la collectivité pour les télécommunications et contrôles obligatoires : des dépenses fixes, croissantes et complexes. Le moyen de chauffage principal, chaudières à granulés, semble plus fonctionnel. Pas de changement dans les modes de chauffage et de production d'eau chaude : les bâtiments externat et administration demi-pension sont chauffés aux granulés bois ; les deux logements de fonction, dont un actuellement vacant, restent chauffés au gaz ; la grande salle de réunion, très mal isolée, est à l'électricité, ce qui en limite toujours son utilisation. La production d'eau chaude pour la cuisine est assurée par les chaudières pendant la saison de chauffe puis par l'électricité pour le reste de l'année. Le bâtiment externat, l'atelier, la salle de réunion et les logements sont dotés de petits ballons électriques pour la production d'eau chaude.
2. le maintien des projets pédagogiques conduits par l'équipe enseignante et l'ouverture culturelle restent des objectifs prioritaires. Cette année 3 séjours sont déjà programmés (2 en Angleterre et un en Provence Romaine) et inscrits au budget. Il faut également tenir compte des autres besoins pédagogiques.
3. le souci d'évaluer au mieux les dépenses (en tenant compte du compte financier 2017, des prélèvements déjà effectués, de la situation des dépenses engagées et des recettes pour l'exercice en cours).

Ce budget incite à une vigilance accrue dans les choix réalisés mais également dans le suivi des dépenses qui en découleront.

Tout comme les années précédentes, certaines lignes budgétaires ont été ouvertes selon une estimation de recettes, (*bourses nationales, aides aux familles, manuels scolaires, droits de reprographie, carnets de correspondance*) ou des reliquats de crédits (*fonds sociaux, ressources pédagogiques numériques, devoirs faits*).

I - La Section de Fonctionnement

La dotation de fonctionnement du Conseil Départemental se chiffre à **57 205,00 €**.

Cette dotation est calculée en fonction de plusieurs éléments qui donnent des points (dépenses viabilisation, effectifs, surface, forfait, EPS points supplémentaires) et une valeur de point (271,00 €).

Par rapport à 2018, une augmentation de 2 230,00 € dûe à une augmentation du nombre de points des dépenses liées à la viabilisation (+5,32) et aux effectifs (+ 2,98).

A l'élaboration du budget, le Conseil Départemental n'avait pas communiqué le montant exact de la subvention dédiée à la découverte culturelle (2DACO) mais avait assurée que ces crédits seraient encore mis en place pour 2019, ils ont donc été inscrits au budget sur un estimatif.

- **Les services généraux :**

Service Activité Pédagogique

Dépenses (75 669,30 €) – 59,32 % des dépenses du service général

Ce service est en forte progression : + 40 735,30 € (+216,61%).

Le domaine enseignement augmente très légèrement : 383,02 €

Les dépenses liées aux crédits d'état sont en légère augmentation, augmentation liée à un reliquat de crédits pour les ressources pédagogiques numériques.

Les crédits pour l'activité reprographie sont en augmentation puisque le nombre de photocopies, surtout couleur progresse chaque trimestre malgré une vigilance constante. Nous n'avons pas de location de photocopieur, l'établissement est propriétaire des matériels de reprographie (un photocopieur et deux imprimantes réseau).

Le domaine projet progresse également : + 3 034,96 €. Toutes les actions prévues au projet d'établissement pour les 1^{er} et 2^{ème} trimestres sont budgétisées et il reste un prévisionnel pour le Tr3.

Le domaine voyage explose : + 37 317,32 €. L'année 2019 reste exceptionnelle avec 2 séjours à l'étranger (niveau 3^{ème} et 5^{ème} avec un effectif important) et un séjour en Provence Romaine pour les élèves latinistes. En conseil pédagogique, il avait été décidé que désormais le séjour en Angleterre aurait lieu sur le niveau 5^{ème} et le séjour en Espagne sur le niveau 3^{ème} en gardant l'alternance, une année Angleterre, une année Espagne. Cependant, cette année qui est de transition, nous étions sur l'Angleterre, les élèves de 5^{ème} et de 3^{ème} vont donc bénéficier d'un séjour à l'étranger en Angleterre. Tous les tarifs et budgets prévisionnels pour ces séjours avaient été présentés aux précédents conseils d'administration et ont donc été inscrits au budget initial.

Les Recettes (75 669,30 €)

La collectivité de rattachement : la part de la dotation de fonctionnement allouée à ce service 18 905,00 € correspond à 33,04% de la dotation. Elle est en augmentation de 13,41% et représente 24,98% des recettes du service. Le prévisionnel pour la subvention parcours artistique, culturel et d'orientation (3 711,80 €) a été ventilé dans les domaines projet et voyage.

L'état : 4 627,50 € ce qui représente 6,11% des recettes du service et correspond aux crédits délégués pour les manuels scolaires, droits de reprographie, carnets de correspondance (crédits estimatifs) et les ressources pédagogiques numériques (reliquat).

Le Foyer Socio-éducatif : 31 625,00 €. Don de 2 000 € pour aider au financement de certaines actions du projet d'établissement 1600,00 € pour les activités et sorties obligatoires des TR1-TR2 et 400,00 € (montant maximum pour la participation à certains concours (activités facultatives sur un prévisionnel de 2.70 € par élève pour Big Challenge, 2,00 € par élève pour kangourou). Par rapport aux différents séjours le FSE fera un don par élève participant de 110,00 € pour les séjours en Angleterre et 60,00 € pour le séjour en Provence Romaine, montant estimé des dons pour les séjours 14 800,00 €.

La participation des familles : 16 800,00 €. 220,00 €/élève pour le séjour en Angleterre 3^{ème}, 215,00 €/élève pour le séjour en Angleterre 5^{ème} et 172,00 €/élève pour le séjour en Provence Romaine .

Concernant les séjours, les frais relatifs aux accompagnateurs seront pris en charge sur le budget de l'établissement.

Service équilibré en recettes et dépenses.

Service Vie de l'élève

Les Dépenses (11 533,00 €) – 9,04 % des dépenses du service général

Concernant le service Vie de l'élève, le montant des fonds sociaux est établi sur un estimatif de reliquats. Il en est de même pour des crédits dédiés à devoirs faits.

L'aide à la demi-pension, versée par la collectivité pour les familles d'élèves demi-pensionnaires qui bénéficient de la tranche tarifaire (T2, T3, T4), sur une estimation de 99 bénéficiaires est ouverte dans le

domaine Aides. Pour cette année scolaire, la collectivité de rattachement a modifié le montant de ces aides ce qui explique la baisse de cette ligne budgétaire.

Dans ce service on trouve également dans le domaine projet, des crédits pour des actions du CESC et dans le domaine santé, des crédits pour l'infirmerie des élèves.

Les Recettes (11 553,00 €)

La part de la dotation de fonctionnement, 450,00 € reste faible mais le montant des subventions attendues de la collectivité 3665,00 € (3215,00 + 450,00 €) soit 31,78% des recettes du service et les aides de l'état représentent 68,22 %.

Dans le domaine « aides », les recettes et les dépenses restent affectées.

Service en équilibre.

Service Administration et Logistique

Le service ALO intègre des opérations d'amortissements.

Dépenses (42 591,42 €) – 32,81% des dépenses du service général.

Recettes (40 354,06 €) – 31,64 % des recettes du service général

Ce service est maintenu par rapport au budget primitif de 2018.

En recettes, la part de la dotation de fonctionnement 37 850,00 €, soit 66,17 %. L'autre unique recette concerne les amortissements.

Les viabilisations représentent **59,17 %** des crédits ouverts dans ce service. Le domaine administration connaît une légère diminution puisque les dépenses liées à la téléphonie sont maintenant imputées au domaine reversement collectivité territoriale, les crédits pour les affranchissements et les fournitures administratives sont en baisse. Le domaine entretien régresse légèrement notamment sur les produits d'entretien.

Cette année nous avons tenu compte des recommandations de la collectivité de rattachement, de nouveaux codes activités ont été inscrits ce qui explique une nouvelle répartition des crédits.

L'intégration en dépenses de l'amortissement réel (biens acquis sur fonds propres donc sans écriture de neutralisation en recettes) pour un montant de 2 237,36 € donne une différence entre les dépenses et les recettes de ce service et entraîne un résultat prévisionnel négatif sur le service général.

Total des Services Généraux

- **Dépenses de 129 793,72 €**

- **Recettes de 127 556,36 €**

La différence correspond aux amortissements réels.

Les Services Spéciaux (112 974,60 € en recettes et en dépenses)

Service Restauration

Dépenses : 99 828,60 €

Hormis le domaine denrées 57 900,58 €, le reste des dépenses correspond aux versements à la collectivité de rattachement pour les charges de personnel (22,5%), le fonds commun (1,5%) et aux charges communes (18%). Les charges communes sont à répartir selon les impératifs liés au fonctionnement de ce service spécial (viabilisation, contrôles, entretien, maintenance et autres charges). Le domaine viabilisation 9 650,72 € est légèrement augmenté même si l'ensemble du service a diminué. Ce domaine représente 9,67% des dépenses du service.

Recettes : 99 828,60 €

Le budget est établi sur une base de 205 élèves demi-pensionnaires, 181 au forfait 4 jours et 24 au forfait 5 jours. C'est le conseil départemental qui fixe la réglementation de la tarification pour les frais de demi-pension. Cette tarification est basée sur les ressources financières des familles et leur quotient familial avec un prix moyen de 2,85 €. De ce fait, chaque trimestre, le fonds de régulation intervient en fonction des recettes constatées. Si les recettes sont inférieures à un prix journalier par élève de 2,85 € la collectivité compense, dans le cas contraire l'établissement reverse. Au budget initial on considère donc que tous les élèves payent 2,85 € par repas. Cependant depuis la mise en place de la tarification au quotient familial chaque trimestre la collectivité doit compenser (en fonction des éléments du 1^{er} trimestre 2018-2019, 86 familles seraient au-dessous de 2,85 €).

Les tarifs pour les commensaux restent fixés par la collectivité de rattachement pour 2019, ils sont maintenus. L'établissement accueille en moyenne 26 personnes par jour.

Le détail du service hébergement fait ressortir un coût unitaire moyen de 3,01 € par repas. Il reste un crédit matière (domaine denrées) de 1,746 € par repas et par personne. Les aides versées par la collectivité pour les approvisionnements locaux et le dispositif bio n'ont pas été prévues au budget primitif. Il faut rester vigilant pour ce service qui reste toujours très fragile tant au niveau des dépenses (matériels des cuisines assez anciens) que des recettes (variation des effectifs).

Service Bourses Nationales 13 146,00 €

Pour les bourses nationales, l'estimation a été faite pour l'année avec un provisionnel sur le montant des bourses du 1^{er} trimestre 2018-2019 avec un nombre de 64 bénéficiaires.

Total de la Section de Fonctionnement

- Dépenses de 242 768,32 €
- Recettes de 240 530,96 €
- Variation négative de - 2 237,36 €

III/ La Section des Opérations en Capital

Par prudence, pas de prévision d'opérations en capital à l'élaboration de ce budget 2019 compte-tenu du montant du fonds de roulement au 31/12/2017, 57 674,53 € et des prélèvements déjà autorisés 8 800,00 €. Cependant des projets sont à l'étude remplacement de la tondeuse autoportée, du photocopieur (5 ans en 2019) et l'achat d'une nouvelle mallette pédagogique.

Remarque :

Les opérations d'amortissement ont une incidence sur le résultat provisionnel mais sont sans conséquence sur la Capacité d'Autofinancement (CAF). Ainsi nous obtenons un résultat provisionnel négatif de 2 237,36 € qui correspond au montant de la dépense d'amortissement réel (biens acquis sur fonds propres donc sans écriture de neutralisation en recettes).

H. CAROF



DEUX-SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

P	Collège Blaise Pascal	VS
G	Arrivé le	E
S	06 NOV. 2018	CDI
D	N° 4529	A

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

**Relations avec les établissements
d'enseignement et gestion financière**

Affaire suivie par : Christine LESENECHAL
Poste : 05 49 06 77 52
Réf. : CL/JH/445

Monsieur Hubert CAROF
Principal du collège Blaise Pascal
25 Rue Pasteur

79150 ARGENTONNAY

Niort, le

12 OCT. 2018

Monsieur le Principal,

Par délibération du 24 septembre 2018, prise en application de l'article L 421 -11 du Code de l'éducation, l'Assemblée départementale a arrêté le montant des dotations globales de fonctionnement allouées aux 37 collèges publics deux-sévriens pour l'exercice 2019.

Dans un contexte budgétaire contraint, le Département a renouvelé son engagement à faire de la réussite éducative un axe prioritaire de l'action départementale.

Les crédits nécessaires dévolus au programme de soutien aux collèges s'inscrivent dans la continuité des montants affectés pour l'exercice 2018.

I - La dotation globale de fonctionnement

A) Modalités de calcul

Comme les années précédentes, le système d'attribution des dotations s'appuie sur une répartition de points prenant en compte les dépenses de viabilisation, les effectifs et les surfaces. A ces paramètres s'ajoutent des critères fixes et forfaitisés ou des points supplémentaires selon les situations financières d'établissement (annexe 1).

La valeur du point de calcul a été maintenue à 271 € pour l'exercice 2019.

Dans l'hypothèse où la dotation de fonctionnement, en application du barème de calcul, subit une diminution par rapport à l'exercice 2018, celle-ci est limitée à 2 %. A l'inverse, en cas d'augmentation, la majoration est plafonnée à 5 %.

B) La prise en compte du fonds de roulement (FDR)

La collectivité peut prendre en compte le FDR dont le montant semble anormalement élevé au regard du budget.

Comme vous le savez, la Direction de l'Education a mené un dialogue de gestion auprès de l'ensemble des établissements, dans le but d'apprécier individuellement les besoins nécessaires à la réalisation de projets par financement sur fonds de roulement et recenser plus globalement et par nature les prélèvements effectués ou à réaliser.

Considérant les éléments recueillis lors de ces rencontres et en concertation avec le groupe de travail réunissant des représentants des EPLE, la Commission permanente du 24 septembre 2018 a validé les modalités de prise en compte du fonds de roulement pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement comme suit :

- une règle pluriannuelle d'écrêtement des fonds de roulement sur les mêmes bases,
- une prise en compte du FDR unique hormis pour les cuisines centrales tel que cela a été instauré par l'instruction codificatrice M9.6,
- un niveau de prise en compte du FDR à 110 jours corrigé des stocks et des créances douteuses (compte 416 du compte financier) et des prélèvements effectués pour l'équilibre budgétaire de l'année N,
- une date de référence fixée au 31 décembre de l'année N-1 pour l'attribution de la DGF N+1 avec analyse des prélèvements effectués sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin N. Ainsi les montants des investissements de nature ci-dessous seront pris en compte pour le calcul du FDR corrigé :

- . les travaux relevant de la compétence du propriétaire sous réserve d'une validation de la Direction des Bâtiments,
- . le renouvellement du parc informatique sous réserve d'une validation de la Direction des Systèmes d'Information,
- . l'acquisition de véhicule sous réserve de la validation de la Direction de l'Education.

C) Le montant alloué pour l'exercice 2019

En conséquence, selon les modalités définies ci-dessus, je vous informe que le montant de la dotation de fonctionnement attribuée à votre établissement pour l'exercice 2019 s'élève à **57 205 €**. Le détail des calculs figure en annexe 2.

Son versement interviendra à part égale en janvier et juin de l'année considérée.

La dotation ainsi notifiée doit permettre aux collèges de fonctionner normalement pour l'exercice 2019 sans aucun recours aux dotations complémentaires. Le cas échéant, toute demande de dotation complémentaire devra être motivée par une circonstance exceptionnelle, imprévue et imprévisible lors de l'élaboration du budget. Cet examen sera diligenté par les services de la Direction de l'Education et laissé à l'unique appréciation de la collectivité.

II - Le service de restauration et d'hébergement (SRH)

L'article L.213-2 alinéa 2 du Code de l'éducation confie à la collectivité de rattachement l'accueil, la restauration et l'hébergement dans les établissements dont elle a la charge.

A) Base de construction budgétaire du SRH

Pour l'exercice 2019, le calcul du budget du SRH continue de s'effectuer sur la base de 2,85 € pour chaque repas fourni aux élèves demi-pensionnaires. Le calcul de la régulation du quotient familial s'appuiera sur cette base.

B) La tarification des commensaux

Dans la cadre de la mise en œuvre d'une politique tarifaire harmonisée assurant une égalité de traitement des usagers devant le service public, la Commission permanente du 2 octobre 2017 a fixé les tarifs des commensaux de la restauration.

Ces dispositions s'appliquent depuis le 1er janvier 2018 et sont maintenues pour l'exercice 2019 comme suit :

Agents de la collectivité	
Chef de cuisine ou remplaçant	Gratuité (avec transmission d'un état mensuel des repas consommés)
ATTEE hors chef de cuisine	3,15 €
EMAT	3,15 €
Contractuels et équipe de remplacement hors chef de cuisine	3,15 €
Autres agents de la collectivité	4,50 €
Agents de l'Éducation nationale	
Indice ≤ 326 – contractuels – enseignants – contrat aidé – Assedu - apprentis	3,15 €
Indice supérieur à 326 et inférieur ou égal à 465	4,00 €
Indice ≥ 466	5,00 €
Élève au statut particulier (cf art. 1-1-2 du règlement départemental demi-pension)	3,15 €
Élève de passage (hors situation relevant du règlement départemental demi-pension)	4,50 €
Hôtes de passage (accueil extérieur)	7,00 €

C) Le taux de reversement à la collectivité

Les taux de reversement s'appliquent sur les recettes des familles et des commensaux :

- la rémunération des agents de restauration : 22,50 %,
Les collègues Le Marchioux, Mendès France de Parthenay et Raymond Migaud à l'Absie sont des restaurations satellites, à ce titre un taux de 15 % est appliqué.

- le Fonds commun des services d'hébergement : 1,50 %.

D) Approvisionnement local et dispositif bio

Le Conseil départemental maintient sa politique d'approvisionnement local avec pour cette année, une incitation supplémentaire sur les produits issus de l'agriculture biologique ; le règlement relatif à ce dispositif vous sera transmis prochainement.

III - La réforme du cadre budgétaire et comptable – la codification : (paragraphe 12222 de l'instruction codificatrice M9.6)

L'objectif de cette réforme est d'obtenir une vision globale des dépenses de chaque établissement par grande masse budgétaire et de simplifier les procédures à partir d'une codification des activités.

Le Département veille à ce que les dotations et subventions qu'il octroie soient allouées aux dépenses nécessaires au fonctionnement de l'établissement et aux actions soutenues.

Afin d'harmoniser la présentation des budgets, vous veillerez à appliquer les codes activités qui vous ont été proposés comme l'an passé. Les codes activités prédéfinis comme Indiqué non utilisés ou mal utilisés feront l'objet d'une observation et une demande de régularisation (pour mémoire annexe 3)

IV - État des emplois

Conformément à l'instruction codificatrice précitée, en pièce B.6 du budget figure un état des emplois qui renseigne, par grandes fonctions, les mises à disposition des personnels d'État et de la collectivité de rattachement. A ce titre, l'état de la masse salariale correspondante vous est communiqué en annexe 4.

V - Les marchés départementaux

Dans le cadre de la mutualisation des achats entre le Département et les collèges, la collectivité a souhaité assurer directement la gestion de certains domaines. Ainsi, elle s'est engagée auprès de deux prestataires dans le cadre d'un marché public de téléphonie et de vêtements de travail ouvert en janvier 2017.

Il est escompté qu'en 2019 tous les établissements utilisent ces leviers d'économies et qu'ils adhèrent, en conséquence, aux marchés proposés.

VI – Rappel de la procédure du vote du budget prévisionnel

Je vous serai obligée de bien vouloir, conformément à la réglementation en vigueur :

- soumettre au vote de votre conseil d'administration le projet de budget du collège élaboré pour l'exercice 2019 selon les orientations définies par la collectivité,
- faire adopter ce budget en équilibre réel dans le délai de 30 jours suivant la notification,
- justifier tout prélèvement sur le fonds de roulement pour l'équilibre de la première section en fonctionnement,
- transmettre les documents correspondants dans les 5 jours suivants le vote du budget, via l'application Demac't.

Je vous remercie, comme vous l'avez fait l'an passé, d'accompagner le document budgétaire du rapport du chef d'établissement, document indispensable et précieux pour la compréhension de votre construction budgétaire.

Le Département se réserve la possibilité de solliciter le chef d'établissement en vue d'obtenir les documents financiers nécessaires au dialogue de gestion que celui-ci entend développer avec chaque établissement.

La Direction de l'Education se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Principal, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,


Rose-Marie NIETO

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

EXERCICE 2019
Calcul de la dotation de fonctionnement
COLLEGES PUBLICS

Règlementation : Article L.421-11 du code de l'éducation

Echéance :

Transmission de la notification de la dotation de fonctionnement des EPLE avant le 1^{er} novembre de l'année précédent l'exercice considéré.

Détermination du mode de calcul : délibération annuelle par l'assemblée départementale du 24 septembre 2018

Le dispositif est basé sur :

- * une répartition d'un nombre de points selon les critères ci-dessous,
- * une valeur du point = **271 €**

Critères	Points 2019	Bases de calcul	Sources
Dépenses de viabilisation	4500	Moyenne des dépenses de viabilisation N-1 et N-2	Comptes financiers des années N-1 et N-2
Effectifs	4000	Moyenne des effectifs N et N-1	Enquête rapide DSDEN (septembre) des années N-1 et N-2
Surfaces	1000	Surface N (surface dans œuvre)	Direction des Bâtiments
Charges communes	1500	Forfait de 40,54 points par EPLE	Direction de l'Éducation
EPS (petits matériels)	111	3 points par EPLE	Direction de l'Éducation
Points supplémentaires 2019	58	Examen individuel et annuel selon EPLE	Direction de l'Éducation
<i>Nature des points</i>	<i>Nb de pts</i>		
<i>Location matériel espaces verts</i>	2		
<i>Accueil enseignant référent</i>	1		
<i>Classes à horaires aménagés</i>	10		
<i>Accueil SEGPA au lycée</i>	13		
Total point	11 169		

Modalités d'attribution de la DGF

Montant inférieur de l'année N à celui de N-1 : diminution limitée à 2 %.
Montant supérieur de l'année N à celui de N-1 : majoration plafonnée à 5 %

Écrêtement du fonds de roulement au delà de 110 jours après évaluation financière de l'EPLE dans le cadre d'un dialogue de gestion mis en place par la Direction de l'Éducation notamment dans le cadre des projets d'investissements validés par le conseil d'administration de l'EPLE et nécessitant un prélèvement sur fonds de roulement.

Montant de versement de la DGF

Versement à part égale en janvier et juin de l'année considérée.

Annexe 2

Collège Blaise Pascal à ARGENTONNAY
Détermination de la dotation de fonctionnement de l'exercice 2 019
Valeur du point de calcul : 271 €

I. MODALITES DE CALCUL

MONTANT DE LA DOTATION 2 019			POINTS VIABILISATION - 4 500 points		
DEPENSES DE VIABILISATION					
Année	Collège	37 Collèges		Nombre de points	
2 016	29 160 €	1 552 849 €	4 500	31 492,5	88,65
2 017	33 825 €	1 644 326 €			
Moyenne	31 492,5 €	1 598 587,5 €		1 598 587,5	
 EFFECTIFS			 POINTS EFFECTIFS - 4 000 points		
Année	Collège	37 Collèges		Nombre de points	
2 017 / 2 018	221	14 078	4 000	217	61,77
2 018 / 2 019	212	13 961			
Moyenne	217	14 031		14 031	
 SURFACES			 POINTS SURFACES - 1 000 points		
Collège		37 Collèges		Nombre de points	
2 880 m ²		168 083 m ²	1 000	2 880	17,13
				168 083	
 FORFAIT			 POINTS FORFAIT - 1 500 points		
				Nombre de points	
			1 500		40,54
				37	
 EPS ET POINTS SUPPLEMENTAIRES				Nombre de points	
Entretien, renouvellement des équipements sportifs.				3	
				0	
 TOTAL DES POINTS				211,09	
 Montant de la dotation issue des calculs				57 205,39 €	
Montant de la dotation (baisse limitée à 2%)					
Montant de la dotation (majoration plafonnée à 5%)					
 MONTANT DE LA DOTATION 2 019				57 205 €	
Montant à déduire de la dotation					
 VERSEMENT APRES DEDUCTION				57 205 €	



CODIFICATION DU PROJET DE BUDGET

Vous veillerez à appliquer les codes activités qui vous sont indiqués ci-dessous pour une meilleure lisibilité et un suivi de certaines opérations faisant l'objet d'une analyse particulière

Dépenses et recettes liées à une subvention spécifique	Domaine	Codes activités	Service d'affectation
Dotation de fonctionnement classe relais		2DCRE	AP / ALO
Subvention parcours artistique, culturel et d'orientation		2DACO	AP
Subvention transports piscines		2DPISC	AP
Subvention équipement matériel ATTEE		2DMAT	ALO / SRH
Aides aux familles		2DAID	VE
Subvention approvisionnement local		2DAPP	SRH
Subvention dispositif bio		2DBIO	SRH
Régulation quotient familial		2DFQF	SRH
Subvention FCSH		2FCSH	SRH
Dépenses prises en compte dans la DGF	Domaine	Codes activités	Service d'affectation
Electricité (fluides) fourniture	VIAB	0ELEC	ALO
Gaz (fluides) fourniture	VIAB	0GAZ	ALO
Eau (fluides) fourniture	VIAB	0EAU	ALO
Bois	VIAB	0BOIS	ALO
Autres énergies	VIAB	0AUT	ALO
Réparation hors contrat		0REPA	ALO
Contrats de maintenance EPLE		0MAINT	ALO
Vérifications périodiques non prises en charge par le Département		0VERIF	ALO
Produit de nettoyage		0PROD	ALO
Vêtement de travail		0VET	ALO
Location et consommables copieurs		0COPI	AP / ALO
Internet		0INTER	AP/ALO
Téléphonie		0TEL	ALO
Téléphonie mobile		0MOBIL	ALO
Affranchissement		0AFF	ALO
Dépenses et recettes prises en compte dans le cadre des ressources propres	Domaine	Codes activités	Service d'affectation
Recette DGF		0DGF	AP / ALO / VE
Recette redevance location logements		0LOC	ALO
Recette redevance occupation des locaux		0OCC	ALO
Dépense reversement collectivité personnel restauration		0RAR	SRH
Dépense reversement collectivité FCSH		0FCSH	SRH
Dépense reversement collectivité équipement cuisine		0EQUI	SRH
Dépense liée au fonctionnement SEGPA		0SEGPA	AP/ALO
Dépense liée au fonctionnement ULIS		0ULIS	AP/ALO

BUDGET 2019 DES EPLE – ETAT DES EMPLOIS

COLLÈGES	Masse salariale globale ATTEE 2017	Masse salariale dédiée à l'entretien et la maintenance (43%)	Masse salariale dédiée à la restauration (57%)
L'ABSIE	108 150,00 €	46 504,50 €	61 645,50 €
AIRVAULT	203 827,00 €	87 645,61 €	116 181,39 €
ARGENTONNAY	112 903,00 €	48 548,29 €	64 354,71 €
BOUILLE LORETZ	173 744,00 €	74 709,92 €	99 034,08 €
BRESSUIRE	451 744,00 €	194 249,92 €	257 494,08 €
BRIOUX SUR BOUTONNE	205 262,00 €	88 262,66 €	116 999,34 €
CELLES SUR BELLE	335 586,00 €	144 301,98 €	191 284,02 €
CERIZAY	275 862,00 €	118 620,66 €	157 241,34 €
CHAMPDENIERS	202 768,00 €	87 190,24 €	115 577,76 €
CHEF BOUTONNE	176 427,00 €	75 863,61 €	100 563,39 €
COULONGES SUR L'AUTIZE	254 775,00 €	109 553,25 €	145 221,75 €
LA CRECHE	373 395,00 €	160 559,85 €	212 835,15 €
FRONTENAY ROHAN ROHAN	341 043,00 €	146 648,49 €	194 394,51 €
LEZAY	176 680,00 €	75 972,40 €	100 707,60 €
MAUZE SUR LE MIGNON	232 441,00 €	99 949,63 €	132 491,37 €
MAZIERES EN GATINE	172 903,00 €	74 348,29 €	98 554,71 €
MELLE	366 925,00 €	157 777,75 €	209 147,25 €
MENIGOUTE	140 771,00 €	60 531,53 €	80 239,47 €
MONCOUTANT	182 104,00 €	78 304,72 €	103 799,28 €
LA MOTHE SAINT HERAY	154 440,00 €	66 409,20 €	88 030,80 €
NIORT Commynes	262 358,00 €	112 813,94 €	149 544,06 €
NIORT Curie	432 052,00 €	185 782,36 €	246 269,64 €
NIORT Fontanes	391 017,00 €	168 137,31 €	222 879,69 €
NIORT Philippe	373 317,00 €	160 526,31 €	212 790,69 €
NIORT Rabelais	380 192,00 €	163 482,56 €	216 709,44 €
NIORT Jean Zay	421 395,00 €	181 199,85 €	240 195,15 €
PAMPROUX	146 536,00 €	63 010,48 €	83 525,52 €
PARTHENAY Marchloux	201 397,00 €	86 600,71 €	114 796,29 €
PARTHENAY Mendès France	216 082,00 €	92 915,26 €	123 166,74 €
PRAHECQ	293 448,00 €	126 182,64 €	167 265,36 €
ST MAIXENT L'ECOLE	328 344,00 €	141 187,92 €	187 156,08 €
ST VARENT	162 482,00 €	69 867,26 €	92 614,74 €
SAUZE VAUSSAIS	137 359,00 €	59 064,37 €	78 294,63 €
SECONDIGNY	173 205,00 €	74 478,15 €	98 726,85 €
THENEZAY	151 865,00 €	65 301,95 €	86 563,05 €
THOUARS MTA	269 793,00 €	116 010,99 €	153 782,01 €
THOUARS Rostand	475 800,00 €	204 594,00 €	271 206,00 €
TOTAL	9 458 392,00 €	4 067 108,56 €	5 391 283,44 €

Effectif de l'établissement**Prévision des effectifs**

Niveau scolaire	Constat 2018	Prévision 2019	Votre prévision 2019	État prévision
ENSEIGNEMENT GENERAL EN COLLEGE				
2111 - 6EME	57	55	58	Effectifs arrêtés
2112 - 5EME	66	61	61	Vous avez accepté la proposition
2115 - 4EME GENERALE (N.C 4E AES)	39	63	63	Vous avez accepté la proposition
2116 - 3EME GENERALE	49	32	32	Vous avez accepté la proposition
TOTAL (hors forfaits)	211	211	214	

(Page en 1 ms) SEMAPHORE -V5.5.1